

## Patrone ne veut pas payer la moitier de salaire restant

## Par yayaya00, le 16/01/2013 à 12:33

Bonjour, je suis un ouvrier et je travaille dans une societe de nettoyage, et je travaille depuis 4 ans et j'etait a temps partiel de 97H par mois et je fait tout les mois plus que 151 par mois pendant 3 ans, et quand je demande de faire un CDI temps plein elle ne veut pas, c'est pour cela que je l'ai ramené au Prud'homme, Maintenant elle ma donné un CDI temps complet, mais elle ma dit que un contrat n'était (papier) pas obligatoire, et pendant 3 mois je travaille temps complet avec témoin et elle me paye 97H par mois, quand j'ai demandé de me payer la totalité elle n'a pas voulu.

A t'elle le droit de faire sa ou pas ? Je vous remercie d'avance de vos réponse

Par yayaya00, le 16/01/2013 à 13:45

up svp

Par P.M., le 16/01/2013 à 16:41

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous avez la preuve de l'horaire effectué mais sans contrat de travail écrit vous pouvez être présumé en CDI à temps plein...